

POINT FOURRAGES

Conseil collectif
à destination des
éleveurs de la Nièvre

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers
03 86 93 40 60
elevage@nievre.chambagri.fr



PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Avec le soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



Bovins : affouragement au pré

Dans le cas de vêlages précoces (veaux nés avant le 1er janvier) :

Prévoir de sevrer les veaux sans attendre afin de soulager les vaches qui risquent de rapidement perdre du poids. Celles-ci, une fois soulagées de leur fonction d'allaitement, pourront être affouragées avec un fourrage grossier, fibreux, dont le but sera avant tout de remplir la panse (foin moyen, paille mélassée). Les veaux, de leur côté, devront être complémentés et bénéficier d'un fourrage de bonne qualité.

Dans le cas de vêlages de printemps (veaux âgés de moins de 4 mois) :

Les vaches doivent encore assurer l'allaitement, voire la reproduction pour certaines : l'affouragement de ces animaux est prioritaire et doit se faire avec un fourrage de bonne qualité (type enrubannage) pour assurer la production laitière et limiter la perte de poids. La complémentation des veaux non sevrés peut aussi être envisagée, avec un aliment :

- riche en amidon pour les mâles : à 0,9 UFV, 17 à 18 % de MAT (maxi 30 % d'amidon).
- riche en cellulose pour les femelles (riche en pulpe sèche et/ou luzerne déshydratée).

Quelle que soit la période de vêlages, ne négligez pas les génisses (elles sont l'avenir du troupeau), elles aussi doivent être affouragées si nécessaire.

Ne pas négliger la supplémentation en minéraux et oligo-éléments qui sont essentiels pour le fonctionnement de l'organisme (digestion, croissance, reproduction,...).

L'apport peut se faire sous forme de :

- bassines ou seaux à lécher (en veillant à respecter les préconisations des fabricants)
- bolus (composition adaptée en fonction de la catégorie d'animaux concernée).